Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 48 (1975)

Heft: 6

Artikel: Encore des maisons familiales de retraite!

Autor: Maret, Arthur

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127774

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Encore des maisons familiales de retraite!

Le départ

Sous la plume de Mme Hermenjat, le numéro d'avril d'«Habitation» a orienté les lecteurs de la revue sur la construction, à Moudon, d'un immeuble dû à l'initiative de la Société coopérative immobilière «Les maisons familiales de retraite».

Le présent numéro d'«Habitation» est accompagné de clichés consacrés à «La Châtelaine». La Société coopérative a été créée en 1967. D'emblée, elle a adhéré à l'USAL. Le départ a été facilité par un don intéressant d'une personnalité lausannoise qui a désiré conserver l'anonymat.

Le but des initiateurs: édifier en faveur des personnes âgées des maisons présentant un caractère familial. Les débuts furent cependant laborieux. Désirant limiter le coût de l'opération, et par contrecoup celui du prix des pensions, le conseil d'administration sollicite de la Commune de Lausanne l'octroi d'un droit de superficie. Cette demande se justifiait, venant d'une entreprise qui ne poursuit pas de but lucratif.

La Ville de Lausanne mit à disposition un terrain bien situé dans le quartier de Vennes, avec une réserve cependant: étant donné l'étendue et la valeur de la parcelle, le projet à réaliser devait revêtir une certaine importance. C'est pourquoi, pour rester fidèle à la notion de foyers par trop étendus, la société prévoit la construction de deux maisons.

Malheureusement, la mise à l'enquête a suscité l'opposition d'un propriétaire voisin. Il était possible de modifier le plan de quartier, sans qu'il en résulte d'inconvénient pour le voisinage, mais cela signifiait une nouvelle perte de temps d'une année au moins. Déception pour les membres de la société qui, depuis 1967, voyaient le temps s'écouler sans réalisation.

La maison de Moudon

C'est alors que la Commune de Moudon, représentée dans le Conseil d'administration par son syndic (d'autres communes vaudoises ont aussi des délégués dans les organes de la société), offre, à choix, des terrains fort bien placés et assure la société de sa participation financière.

Ainsi a été réalisée la première maison de la société: La Châtelaine. Chacun s'accorde à louer l'édification due à l'architecte Mayor, de Renens, malheureusement aujourd'hui décédé. La Châtelaine est une réussite à tous égards. En dépit de la hausse constante des prix, le budget n'a été dépassé que de 2 à 3 % et les comptes d'exploitation sont aujourd'hui équilibrés.

Des critiques

Cependant, le principe de la maison familiale de retraite soulève des critiques. D'aucuns nous disent: «Votre place n'est pas à Lausanne. Vous allez soulever la mauvaise humeur de ceux qui constatent que trop de réalisations sociales voient le jour dans la capitale ! Si vous désirez toujours construire, allez le faire à la campagne !»

Nous partons de l'idée que le nombre de pensionnaires doit être limité dans chaque maison, pour conserver à celle-ci son caractère familial. Au début, il était prévu 16 personnes par foyer, mais, pour abaisser autant que possible les prix de pension, il était indiqué de relever, dans une certaine mesure,

Deux vues, sous des angles différents, de «La Châtelaine», à Moudon, maison familiale de retraite.

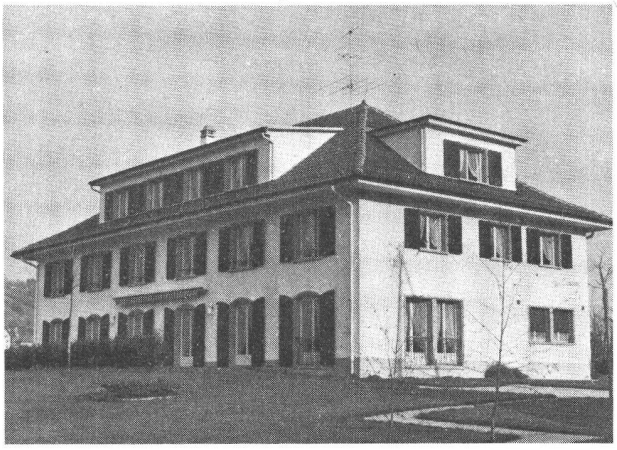

le nombre des hôtes. Puis notre décision a été influencée par le nombre de personnes qui s'intéressaient à un logement dans une maison familiale. Pour porter ce chiffre à 23, il a fallu libérer les chambres réservées à l'origine au personnel. Ce dernier est aujourd'hui logé d'une manière très satisfaisante dans un appartement à Moudon. A noter que l'occupation complète de la maison de Moudon a libéré 20 appartements de condition plutôt modeste.

Les initiateurs se sont aussi inspirés du principe suivant: des personnes âgées, dont l'existence s'est écoulée dans une région déterminée, ne doivent pas être transplantées dans une autre région. Il n'est pas indiqué de demander à ces personnes qui ont vécu aux Ormonts ou à Sainte-Croix de s'installer désormais dans la vallée de la Broye. C'est pourquoi tous les habitants de La Châtelaine viennent de cette dernière région. La direction de la maison a pu constater que ce facteur joue un rôle excellent dans les relations entre pensionnaires. C'est aussi pour cette raison qu'il serait déraisonnable de demander à des Lausannois de vieille souche de renoncer désormais à contempler des horizons qui leur sont familiers.

Grâce à l'aide généreuse de la Loterie romande et d'autres institutions, la maison de Moudon, sur le plan financier, est très bien partie. C'est ainsi que, après deux années d'exploitation, les installations ne figurent plus au bilan que pour 28 ½ % du prix de revient.

On nous a reproché d'avoir fait du luxe, notamment dans l'installation du salon et de la salle à manger. Pourquoi les personnes âgées ne devraient-elles pas vivre dans un cadre agréable ? «Vous n'êtes pas un véritable établissement médico-social, nous a-t-on dit d'autre part; ces établissements-là sont en mesure de procéder sur place à de graves opérations. Or, quand un de vos pensionnaires doit se soumettre à une intervention, vous devez le faire transporter à l'hôpital.» C'est entendu, mais nous n'avons jamais eu l'idée de faire concurrence à des hôpitaux. Nous sommes une maison de retraite. Si l'on veut faire des comparaisons, il faut comparer des choses qui peuvent l'être.

Lorsque les personnes en bonne santé entrent dans la maison, puis se trouvent par la suite handicapées, il serait inhumain de les renvoyer. Le personnel de la maison a la formation nécessaire pour donner les soins justifiés. Si l'on veut faire des comparaisons intéressant La Châtelaine, il faut le faire avec des asiles de vieillards qui, qu'on le veuille ou non, sont aujourd'hui dépassés.

Au temps de la Belle Epoque, qui ne l'était que pour une minorité de privilégiés, le travailleur usé par l'âge, par un travail trop souvent mal protégé, par des heures de travail considérées aujourd'hui comme déraisonnables, vivant parfois dans des boîtes à vermine et à tuberculose, se trouvait à la fin de sa vie démuni de tout. Il n'y avait pas encore d'assurance vieillesse, considérée, lors de la votation fédérale de 1923, comme une «catastrophe nationale».

Les salariés que l'on pouvait considérer comme privilégiés, c'étaient ceux qui pouvaient trouver un refuge chez leurs enfants, dont les logements étaient parfois insuffisants.

Pour les autres, c'était la commune d'origine ou l'asile des vieillards. La seconde solution était la seule humaine. La première a heureusement pris fin grâce à l'assistance à la commune de domicile. Mais le dernier asile de vieillards que j'ai eu l'occasion de visiter m'a laissé une impression pénible. Comme l'écrivait récemment la Croix-Rouge suisse, prenant des exemples en Angleterre, l'avenir est aux homes de petites dimensions. C'est pourquoi, en dépit des difficultés, nous croyons à la réalisation des maisons de Vennes, qui seront suivies par une autre maison dans la région de La Côte, celles-ci alors s'inspireront de la maison de Moudon, La Châtelaine.

Arthur Maret

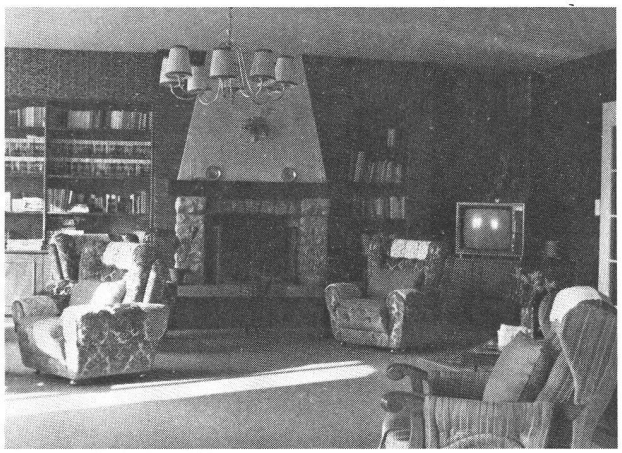

Le salon accueillant, aux proportions généreuses.

Une des chambres.

La salle à manger.